

# CLUB DE SQUASH

Hiver 2012

ACTIVITÉ	CODE LUDIK	GR	HORAIRE	LOCAL	DÉBUT-FIN/DURÉE	COÛT (\$) Taxes incluses		REMARQUES
						EM	M	
Squash	0472001	01	Lu 18h30 à 21h30	00130	18 janv. - 18 avr. / 14 semaines	81	106	1-2
		02	Ma 18h30 à 21h30	00130	17 janv. - 18 avr. / 14 semaines	81	106	1-2
		03	Me 18h30 à 21h30	00130	18 janv. - 18 avr. / 14 semaines	81	106	1-2

1. 3 tournois, 3 séances pré saison et 8 séances régulières, site web : [peps.ulaval.ca/csul](http://peps.ulaval.ca/csul)

2. Annulé pendant la semaine de lecture

TMS

VOIR CALENDRIERS...

**Responsable: Jean-Pierre Collin**

**Information: jean-pierre.collin@sas.ulaval.ca/418 656-2131 poste 6020**

**Secrétaire : Nathalie Beaulieu**

**Information : nathalie.beaulieu@sas.ulaval.ca/418 656-2131 poste 6030**

Saviez-vous que le PEPS vous offre le service de location de panier à vêtements à faible coût? Pour en savoir plus, consultez le [www.peps.ulaval.ca](http://www.peps.ulaval.ca)

Prolongez les heures gratuites de stationnement en vous procurant une vignette. Informez-vous au comptoir d'accueil ou au [www.peps.ulaval.ca](http://www.peps.ulaval.ca) pour en savoir plus.

## REMBOURSEMENT

Le remboursement d'un abonnement, d'un cours ou d'une activité est consenti seulement pour l'une des deux raisons suivantes :

- 1) un problème de santé validé avec un billet médical;
- 2) un conflit d'horaire académique ou un changement imprévu de la situation professionnelle, appuyés par des documents officiels, et ce, pendant la session en cours seulement.

Note : Des frais d'administration de 10 % seront retenus sur le montant remboursé jusqu'à concurrence de 20 \$. Le client devra aussi assumer le paiement du temps encouru à son abonnement ou à son cours.

## AVIS

### Changement de groupe

Après l'inscription, le changement permanent de groupe est possible sans pénalité, si l'autre groupe visé n'est pas complet ET s'il s'avère nécessaire à la suite d'un conflit d'horaire académique ou d'un changement imprévu de la situation professionnelle.

## REPRISES

Les cours annulés en raison d'événements incontrôlables (ex : tempête, panne électrique) NE SONT ni repris et ni remboursés. Informez-vous auprès de votre moniteur de cours. Il en est de même si le participant devait s'absenter pour un ou plusieurs cours.